



## Insultes de la part d'une collègue sur les réseaux sociaux

Par **noogs**, le **19/09/2017** à **20:25**

Je suis professeur dans un collège public en France. Un grand nombre de professeurs dans mon collège sont "amis" sur Facebook, et nous pouvons voir les photos et statuts de chaque collègue. La plupart entre nous ne l'utilisons que pour partager des articles intéressants

Depuis un petit moment, une collègue utilise son page Facebook pour critiquer un autre collègue. Il n'a pas Facebook et n'est pas au courant de ce qu'elle écrit. Elle critique son manque d'intelligence, son incompétence et son comportement au travail.

Je suis très mal à l'aise.

Je ne sais pas si ses actions sont interdites par la loi (harcèlement ?) ou s'il agit d'un 'simple' manque de professionnalisme et gentillesse.

Par **Visiteur**, le **19/09/2017** à **20:35**

Bonsoir,

Tout dépend de la nature des insultes et/ou discrimination.

S'il y a diffamation, une plainte est possible, mais réunissez un maximum de preuves.

Par **SJ4**, le **19/09/2017** à **21:12**

bonjour,

<https://www.legalis.net/jurisprudences/tribunal-de-grande-instance-de-paris-17e-chambre-correctionnelle-jugement-du-13-janvier-2015/>

"Or, la seule appréciation d'incompétence ne peut constituer une injure, dans la mesure où il s'agit d'une appréciation subjective, certes désagréable, relative aux compétences professionnelles des intéressés, mais non d'une expression outrageante, d'un terme de mépris ou d'une invective."

voilà pour incompetent, il est probable qu'un juge décide que les autres termes n'ont pas plus dépassé ce que la liberté d'expression permet.

pas de harcèlement au sens pénal dans ce que vous présentez.

Par **noogs**, le **19/09/2017** à **21:15**

Merci beaucoup pour vos réponses.